

# Compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2017

Nombre de conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 03  
Excusé/Absent : 01

L'an deux mille dix-sept  
Le vingt-sept septembre,  
Le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2017

M. TREZEGUET a été désigné comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, Mmes RATINAUD, ZOIA, VALENTI, VAYSSIERE, MM. MENIER, GILLE, Mme VALENTIN, Mme PINASSEAU, M. TREZEGUET.  
Pouvoirs : M. BLANCHARD à Mme VALENTIN - Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE - M. LATASTE à M. PIRA  
Excusés/absents : M. JUIN

## **1. Point Plan Local Urbanisme**

Monsieur le Maire explique la réunion du 19 septembre 2017. A la demande de la Mission d'Autorité Environnementale, une étude plus précise va être réalisée « Etude cas par cas » concernant l'assainissement. Une interrogation se pose pour la station d'épuration de THIVRAS (Véolia / EAU47).

Une réunion publique est prévue le 21 décembre 2017 à 18 h 00 à la Salle des Fêtes.

Une réunion publique aura également lieu le 21 décembre 2017 à 14 h 00 à Ste Bazeille, commune associée, pour la présentation du PLU.

## **2. Marché public : PLU groupé : affermissement de la tranche conditionnelle.**

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 janvier 2016 par laquelle le conseil Municipal entérine la décision d'attribution du marché relatif à la révision du plan local d'urbanisme et l'élaboration d'un PLU groupé avec le CABINET URBADOC.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il y a lieu d'affermir la tranche conditionnelle relative à l'évaluation environnementale du projet (tranche A). Coût 3 000€

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **3. Urbanisme : Instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Vu les dispositions du nouveau code de l'urbanisme entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R421-12d,

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire ;

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de soumettre à déclaration préalable les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de Virazeil. L'édification de clôtures face à la voirie doivent avoir une hauteur maximale de 1,40 m et une hauteur de 2 m pour les limites séparatives.

Il précise que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière. Ces dispositions entreraient en vigueur à compter du 28 septembre 2017.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

#### **4. Point projet de déplacement de la Bibliothèque municipale.**

Lundi 11 septembre 2017 à 18 h 30 la commission travaux a fait une visite sur site afin de se projeter sur les travaux à réaliser sur la future bibliothèque.

Lors de cette visite, une cuve d'essence a été découverte. Le propriétaire en ignorait l'existence car ne figurait pas sur l'acte d'achat du bâtiment « les Charmilles ». Les notaires ont été contactés à ce sujet. L'affaire est en cours.

#### **5. Personnel communal : création et renouvellement de 4 emplois Non Titulaire (cuisine, plonge, école, entretien).**

Mme DELRIEU-GILLET, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux écoles rappelle le problème de la suppression des CAE. Il n'est plus possible de faire appel à de nouveaux contrats CAE.

Mme DELRIEU-GILLET propose quatre nouveaux contrats pour la période du 06 novembre 2017 au 13 juillet 2018.

#### **Renouvellements :**

**Premier poste TAP, garderie entretien, cantine** : Pour une durée moyenne hebdomadaire de service de 32h selon les besoins du service.

**Deuxième poste entretien locaux** : Pour une durée moyenne hebdomadaire de service de 24 heures 30 selon les besoins du service.

#### **Nouveaux contrats :**

**Troisième poste cantine (remplacement de la cantinière)** : pour une durée moyenne hebdomadaire de service de 32h selon les besoins du service.

**Quatrième poste (plonge)** : pour une durée moyenne hebdomadaire de service de 22 h 30 selon les besoins du service.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **6. Personnel communal : Mise en place Règlement intérieur des agents communaux.**

M. le Maire expose le règlement intérieur et le travail de la commission.

Ce règlement est composé de 5 parties :

- Première partie : organisation du travail
- Deuxième partie : Règles de Vie Dans l'établissement  
(Information du personnel, Usage des locaux, Usage du matériel, Utilisation des véhicules de service.....)
- Troisième partie : droits et obligations
- Quatrième partie : discipline  
(Mesures disciplinaires et droits de la défense)
- Cinquième partie : hygiène et sécurité

(Lutte et protection contre les incendies, Consignes de sécurité, Equipement de travail, Désignation des agents de prévention, Signalisation des défaillances et anomalies, Registre d'hygiène et de sécurité, contrôle d'alcoolémie – procédure mise en place...)

M. le Maire propose de saisir le comité technique pour la mise en place de ce règlement intérieur. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **7. Personnel communal : Saisine du comité technique et mise en place du RIFSEEP**

### **Saisine du comité technique pour la mise en place du RIFSEEP.**

M. le Maire explique au conseil municipal le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Il remplace le régime indemnitaire existant.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Suggestions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste
- le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel

Monsieur le Maire propose de mettre en place seulement l'IFSE.

L'IFSE est composée de 3 critères

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Monsieur le Maire propose des plafonds par groupe de poste.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **8. Exonération des terres agricoles suites aux intempéries de 2017 pour l'année 2018.**

Monsieur le maire explique qu'il n'existe pas de délibération fiscale répondant à cette préoccupation. En effet, les délibérations fiscales sont fixées limitativement.

En revanche, lorsque les pertes de récolte affectent une partie notable de la commune, le maire peut formuler au nom de l'ensemble des contribuables intéressés, une réclamation collective. (art.1398 du Code général des impôts)

Cette demande unique doit alors mentionner la nature des pertes, la date du sinistre et le nombre approximatif des contribuables atteints (art. R 197-3 du Livre des procédures fiscales).

Il est aussi habituel que les organisations agricoles (syndicats ou chambre d'agriculture) se manifestent auprès des organismes publics lors de la survenance d'événements climatiques.

Monsieur le Maire explique que la démarche est en cours.

Le Conseil municipal prend note de la démarche.

## **9. Finances : décision modificative n°1.**

Suite à la mise en place du prêt « travaux » pour la bibliothèque, de ce fait à l'échéance avancée du prêt, il convient de procéder à une décision modificative.

## **CREDITS A OUVRIR**

Chapitr e	Article	Opération	Ventilatio n	Service	Nature	Montant
16	1641				EMPRUNT	14 357,00
					<b>Total</b>	<b>14 357,00</b>

## **CREDITS A REDUIRE**

Chapitr e	Article	Opération	Ventilatio n	Service	Nature	Montant
23	2313				CONSTRUCTION	-14 357,00
					<b>Total</b>	<b>-14 357,00</b>

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **10. Commission communautaire de Val de Garonne : élection d'un délégué à la commission Prospective et stratégie territoriale.**

Suite au décès de M. POLETTI, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué à la commission Prospective et stratégie territoriale.

Nom du délégué : BLANCHARD Jean Sébastien

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **11. Convention pour l'acquisition du broyeur déchets verts Intercommunal.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14/12/2016, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition d'un broyeur de végétaux professionnel en regroupement de 5 communes (Calonges, Le Mas d'Agenais, Fourques sur Garonne, Grateloup Saint Gayrand et Virazeil). La Commune du Mas d'Agenais faisant l'acquisition de cet équipement, les autres communes lui rembourseraient 20% après déduction des différentes aides.

Monsieur le Maire informe que la Commune de Calonges a souhaité se retirer du groupement. En conséquence, les 4 communes restantes doivent participer financièrement à hauteur de 25 % du montant de l'achat après déduction de l'aide de ValOrizon, chacune.

Monsieur le maire explique la convention proposée par les communes.

Il précise que l'assurance communale a été contactée et que les utilisateurs doivent passer une formation.

La commune du Mas d'Agenais est chargée de l'entretien du matériel, les coûts de plus de 100 euros seront soumis au groupement.

3 Contre : MENIER Johann – VALENTIN Elodie (+1 pouvoir)

2 Abstentions : PINASSEAU Nathalie - VAYSSIERE Martine

Le Conseil municipal accepte à la majorité

## **12. Point rentrée scolaire.**

Mme GILLET DELRIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée, expose le déroulement de la rentrée scolaire.  
La rentrée a eu lieu le 04 septembre 2017

Concernant les effectifs :

- 124 enfants en élémentaire. Les nouveaux instituteurs sont M. BONARD et Mme FARER
- 60 enfants en maternelle. La nouvelle institutrice est Mme CHEVAL

Mme DELRIEU GILLET explique que l'effectif à la cantine est complet.

Le 13 octobre 2017 aura lieu l'élection parents d'élèves.

Elle explique qu'un cahier de transmission pour le péricolaire a été mis en place dans les écoles

Concernant les TAP, un animateur a été enlevé avec un allègement des activités à la maternelle.

Lors de la réunion de pré rentrée une réorganisation du service maternelle a été faite ; les ATSEM sont en même temps sur le temps repas.

*Le BIO à la cantine* : la cantine a été sélectionnée pour être aidée dans l'élaboration de menu bio (Programme VGA avec des producteurs bio).

## **13. Convention avec le SDIS : projet initiation à la prévention des risques domestiques et aux « gestes de 1er secours » pendant les TAP**

Mme RATINAUD, Conseillère déléguée, explique qu'à partir de novembre il va y avoir 7 séances sur les gestes de premiers secours en activité TAP avec le SDIS. Cette activité aura lieu les jeudis avec un groupe de 12 enfants par séance. Le coût est de 10 euros par séance.

M. le maire propose de délibérer sur la convention.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **14. Travaux en cours**

Le matériel pour la toiture de la salle de Ste Abondance a été acheté.

*La salle de Meyssan* : le local de chasse a été forcé, une grille de renfort a été mise.

*Stade de Foot* : le terrain a été labouré, semencé. Cependant il n'y a pas d'arrosage, s'il ne pleut pas il faudra trouver une solution.

## **15. Questions diverses**

Monsieur le Maire expose la demande du directeur de l'école élémentaire pour un projet autour du cirque. Il y aura des représentations et ateliers sur les métiers autour du cirque.

Il doit se rapprocher de l'APE pour le financement.

Le projet se déroulerait du 20 mars au 26 mars 2018

Le chapiteau serait monté au niveau du stade de Foot.

Le coût total du projet est de 9 088 euros.

Le directeur demande à la commune une subvention de 2 000 euros comprenant le fuel, électricité, compteur, repas des intervenants.

Monsieur le Maire propose de donner une subvention de 2000 euros sur l'exercice 2018.

Ne participe pas au vote : 1 abstention

Le conseil municipal accepte à la majorité.

Un Film de la ronde cycliste 2017 sera diffusé le 30 septembre à 13 h.

L'assemblée générale de l'association récréation déco passion aura lieu à la salle Meyssan le 18 octobre 2017

Séance levée à 23 h 10